



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 18-30-1 (2023)

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-30 (2022)

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 13 février 2023, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 18-30-1 (2023) intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 18-30 (2022) »;
- l'objet de ce règlement est de modifier le règlement afin d'inclure les dispositions nécessaires pour l'intégration des conditions d'adhésion au projet de décarbonation d'Hydro-Coaticook et Énergir;
- l'original du règlement numéro 18-30-1 (2023) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 15 février 2023.

La greffière,

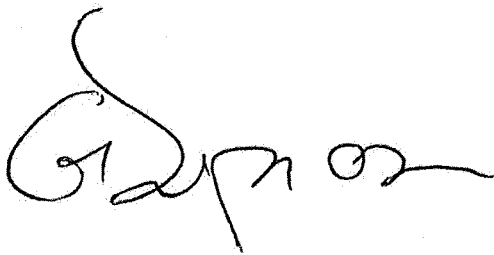
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 15 février 2023 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 février 2023.

Donné à Coaticook, ce 15 février 2023.

La greffière,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dupras', with a large, stylized initial 'D'.

Geneviève Dupras